

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Tracteur	H Ü R L I M A N N	H 3 4 5 A	CH 4395 54
Constructeur	"HURLIMANN TRAKTOREN AG, 9500 Wil / SG		
Identification	sur la plaquette du constructeur "H 345 A"		
	devant le N° du châssis "H 345 DT" (seulement sur le châssis)		
Plaquette constructeur	à droite, latéralement sur la console du tableau de bord		
N° du châssis	à l'arrière, au centre sur carter de l'essieu arrière		
Identification du moteur	" 983 " devant le No du moteur, à droite, à l'avant latéralement sur le bloc		
Importateur principal	-		
Véhicule homologué	E345DT*1014*		

Châssis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	mécanique ou hydrostatique + assistance hydraulique
Transmission	mécanique + boîte complémentaire + s.d.boîte vit.rampantes
Nombre de vitesses	12 ou 16 Entraînement toutes roues ↔
Frein de service	mécanique, à disques, sur les arbres primaires, resp. sur les roues arrière, frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage
Frein auxiliaire	mécanique, à disques, sur les arbres primaires resp. sur les roues arrière
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, levier avec secteur
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circuits	-

Moteur			
Marque	SAME	Type	9 8 3
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	D	Position	avant
Refroidissement	air	Nombre cylindres	3
Alésage	98	Course	120
Cylindrée	2714	CV-impôt	13,82
Puissance en kW	35 DIN	à t/min	2200
Bruit à l'arrêt	78 dB/A	à t/min	1650
Silencieux	1 pot 745 x Ø 125 mm		
Mesure des gaz	Bacharach = 3,0		
Déparasitage	-		

Carrosserie	cadre de sécurité FAT-840/82 ou FAT-837/82 *)		
Nombre de portes		Compteur de vitesse	
Cintures sécurité	av	ar	
Cale		Rétroviseurs	
Antivol			
Nombre de places	t 1 av	centre	ar
Dimensions	Intérieur	extérieur	
Longueur	(3410)	3350	Empattements 1945 / (2005)
Largeur	1720-2220	1720	av
Hauteur		2120	Voies av 1360 ar 1360
Porte à faux	av	570	Voies av 1360 - 1630
	ar	835	ar 1360 - 1860
Distance volant - vers l'avant du véhicule		Braquage Ø	g 8500 d 7550
() = avec boîte à vitesses rampantes			

Poids	avant	amère.	total
Poids à vide	1000	1200	2200
Charge utile			-
			2200
Poids garantis	1200	2700	3900
Pneus	9,5 R 20	13,6 R 28)
Ply / bar	4 / 1,4	6 / 1,6	
Charge	1300	2860	
pour V max	30	30	
Jantes			
Gar poids remorquable avec/sans frein		mécanique	automatique
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Charge garantie sur le toit			
Vitesse maximale selon le constructeur	25		km/h
testée 25 km/h à t/min 2400		640	prise de force

§) Equipement	
Feux de route	M (E)
Feux de croisement	M (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R (E)
Feux stop	S1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av 2+2 = I (E) ar
Feux de gabarit	av ar
Feux arrière de brouillard	
Feux complémentaires	1/lampe de travail avec lampe-témoin (s.d.)
Eclairage plaque	
Essuie-glace	avec/sans lave-glace
Avertisseurs	SEIMA e2 843 CH 5 1201 04 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	<u>Tracteur</u>		
Marque et type	<u>HURLIMANN H 3 4 5 A</u>		
Homologation N°	<u>CH 4395 54</u>		
Carrosserie			
Places	total <u>1</u>	avant	
Poids à vide	<u>2200</u>	Carburant	<u>D</u>
Charge utile	<u>-</u>	CV-Impôt	<u>13,82</u>
Poids total		Cylindree	<u>2714</u>

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *) Carrosserie : cadre de sécurité + s.d. éléments complémentaires formant une cabine de sécurité; l'équipement sera contrôlé à l'immatriculation.
- +) Variante de pneus : AV = 8.00 - 20 4 PR 1340 (1,0) Vmax 30 km/h
8.3/8 - 24 6 PR 1620 (2,4) 30 km/h
AR = 12.4/11 - 28 6 PR 2550 (1,7) Vmax 30 km/h
12.4/11 - 32 6 PR 2710 (1,7) 30 km/h
9.5 / 9 - 36 10 PR 3050 (3,5) 30 km/h
- ++) Entraînement : sur toutes les roues avec libération de la traction avant.
- §) Equipement : lorsque la largeur du véhicule dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont exigés.

Inscription dans le permis de circulation:

101 - 2 plombs: 1 sur butée de pleine-charge;
1 sur triangle du régulateur.